

HARPES DÉTOURS PRÉSENTE LA NEUVIÈME ÉDITION DE FESTIV'HARPES :

FESTIV'HARPES : DÉLYRES D'ÉTOILES

UN UNIVERS AUTOUR DE LA HARPE



Présentation du festival et règlement du concours de poésie

Qu'est-ce que Festiv'harpes, l'évènement de la harpe ?

Festiv'harpes est le fruit de l'association Harpes Détours. Sa présidente, **Isabelle Lalire**, enseigne la harpe depuis de nombreuses années dans le Nord Isère. Forte de cette expérience, elle crée son école musicale « **Les Harpes de la Tour** » qui voit le jour en 2011. Lui vient alors l'idée d'intégrer la harpe dans la culture locale et de créer une manifestation dédiée à cet instrument : Festiv'harpes, un évènement musical de harpe celtique et de harpe de concert à **Paladru, aux Villages du Lac de Paladru**, en Rhône-Alpes, au bord du lac, un joli site historique et touristique.

À qui s'adresse Festiv'harpes ?

À tous ! Musiciens ou amateurs de harpe celtique ou de harpe classique ou simplement de musique, passionnés ou curieux. Découvrez, apprenez ou perfectionnez-vous avec l'instrument !

À savoir : les locaux sont accessibles au public à mobilité réduite.

Où se déroulent les festivités autour de la harpe ?

Les festivités de Festiv'harpes se situent dans le cadre enchanteur de **Paladru**, dans la commune des Villages du Lac de Paladru. Connue au niveau national et international pour son **site archéologique**, elle fait partie du Pays Voironnais, une région facile d'accès depuis Lyon, Grenoble, Chambéry ou Valence. Son patrimoine est riche en musées et châteaux. L'infrastructure touristique est déjà bien implantée autour du lac : hôtellerie, restaurants, campings, loisirs... Désormais la commune accueille l'évènement musical autour de la harpe pour des festivités tout en concerts, cours, masterclass, exposition et encore d'autres activités où la harpe et la musique vous accompagne.

Quand aura lieu le prochain Festiv'harpes ?

La prochaine édition se déroulera le **samedi 28 mars et le dimanche 29 mars 2026** avec un concert, des auditions, une exposition de harpes, d'images autour de la harpe et bien sûr, les résultats du concours de poésie.

Le thème du 9^e festival est : « **DÉLYRES D'ÉTOILES, un univers autour de la harpe** ».

Plus d'informations sur :

www.festivharpes.com ou www.festivharpes.fr ou www.festivharpes.org ou
<https://harpesdetoursasso.wixsite.com>

Règlement du concours de Poésie 2026 organisé par Olivier-Gabriel Humbert pour l'association Harpes Détours à l'occasion de la 9^e édition de Festiv'harpes

Appels à poèmes

DES HARPES, DES ÉTOILES

Cela peut être le thème, mais ce n'est pas nécessaire.

Il faudra cependant que le poème contienne les mots HARPES et ÉTOILES au pluriel.

Harpes désignent les instruments à cordes et étoiles, les astres.

Article 1

Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

Le thème proposé est **DES HARPES, DES ÉTOILES**, mais il n'est pas obligatoire de le suivre. Cependant les poèmes répondant à l'appel **contiendront nécessairement les mots harpes et étoiles au pluriel**, harpes désignant les instruments à cordes et étoiles, les astres.

Les textes envoyés auront une longueur comprise **entre 7 et 47 vers**.

Les autrices ou auteurs de poèmes brefs comme les haïkus, pantouns, tankas (ou autres) pourront envoyer une suite de poèmes pour respecter ces limites. Cette suite comptera alors pour un seul poème.

Les envois devront impérativement respecter les indications ci-dessus imposées par le Jury.

Il est possible d'envoyer jusqu'à **trois poèmes** en réponse à l'appel.

Tout propos raciste, xénophobe, sexiste ou diffamatoire entraînera immédiatement l'exclusion du texte concerné.

Article 2

Le concours est ouvert à toute personne **majeure** et intéressée.

La participation à ce concours est entièrement **gratuite**.

Article 3

Chaque envoi comportera dans le corps du courriel :

le nom, le prénom, la commune et le pays de résidence du poète.

Si l'auteur ou l'autrice désire apparaître avec un pseudonyme en cas de sélection, elle ou il devra le préciser à la suite.

Les œuvres seront obligatoirement dactylographiées et le texte de la poésie sera fourni sous forme d'un fichier **.odt , .doc ou .docx**, ou être écrit dans le corps du message, **mais pas en PDF**.

Chaque candidate ou candidat recevra un accusé de réception par mail de Festiv'harpes.

Article 4

Les poèmes seront uniquement envoyés à l'adresse électronique suivante :

poesie.festivharpes@gmail.com

Ils mentionneront comme objet :

Concours de poésie Festiv'harpes – Des harpes, des étoiles

Tout poème envoyé est considéré comme définitif. Il ne pourra pas être modifié.

La date limite d'envoi est fixée au 8 mars 2026 à 23 h 59.

Article 5

Le candidat ou la candidate s'engage à garantir la paternité et l'originalité des œuvres qu'il ou qu'elle présente. L'utilisation d'une Intelligence Artificielle n'est pas autorisée.

Les textes doivent être **inédits** et non soumis à d'autres projets.

Article 6

Après une présélection par l'association Harpes Détoirs (thème, forme, longueur et nombre respectés), les **textes anonymisés** seront transmis au comité de lecture qui sélectionnera **un vainqueur et cinq autres lauréats de l'édition 2026**.

D'autres poèmes pourront aussi être sélectionnés.

L'auteur s'engage à accepter ces sélections : les délibérations des membres du jury restent secrètes, ils sont souverains et leurs décisions sont sans appel.

Article 7

Les poèmes des lauréat·e·s seront publiés dans la revue : Les Notes de Festiv'harpes.

D'autres textes sélectionnés pourront également être choisis pour cette même revue.

Le poème gagnant sera lu en début de seconde partie du concert.

Ces poèmes seront affichés durant les festivités du week-end des 28 et 29 mars 2026.

Le vainqueur gagnera également deux places nominatives pour le concert du samedi 28 mars 2026.

Les lauréat·e·s ainsi que les autres poètes sélectionné·e·s seront prévenu·e·s par courriel avant la date du début du festival.

Les participant·e·s, par leur participation au concours, acceptent en cas de sélection les points précédents de l'article.

HARPES DÉTOURS

